



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija

**Tagung der Alpenkonferenz**  
**Réunion de la Conférence alpine**  
**Sessione della Conferenza delle Alpi**  
**Zasedanje Alpske konference**

**XIV**

11.08.2016

**TOP / POJ / ODG / TDR**

**A6**

**FR**

---

**OL: EN**

**ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA**

**1**



alpenkonvention • convention alpine  
convenzione delle alpi • alpska konvencija  
www.alpconv.org

## **PROPOSITION DE MANDAT POUR LE GROUPE DE TRAVAIL TRANSPORTS**

### **Période 2017-2018**

#### 1. Institution du Groupe de travail ou de la Plate-Forme

Décision de la Conférence alpine d'instituer le Groupe de travail ou la Plate-Forme
---

19 <sup>e</sup> réunion du Comité permanent – 6 et 7 septembre 2001 – Aoste
---

#### 2. Mission dans la Convention alpine

Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre
---

Protocole Transports – 31 octobre 2000
--

Cohérence éventuelle avec les thèmes du Programme de travail pluriannuel de la Convention alpine
--

Les transports et la mobilité sont l'un des cinq domaines d'action prioritaires du Programme de travail pluriannuel.
--

### 3. Activités durant le mandat

Description des principales activités
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Poursuite du travail entamé sur la mise en œuvre de l'article 14 du Protocole Transports de la Convention alpine.<ul style="list-style-type: none"><li>- Actualisation du document décrivant les mesures déjà adoptées ou envisagées par les pays alpins en ce qui concerne les droits d'usage des infrastructures pour les poids lourds ;</li><li>- poursuite du calcul des coûts réels des transports par poids lourds dans les Alpes. Compléments à l'étude 2015-2016 et définition des tronçons des principales voies de communication répondant aux caractéristiques spécifiques des zones de montagne alpines ;</li><li>- identification de la nécessité éventuelle de poursuivre des travaux universitaires sur la question des coûts réels dans les zones de montagne ;</li><li>- proposition pour une nouvelle révision de la Directive Eurovignette et d'autres démarches futures.</li></ul></li><li>2. Poursuite du travail pour l'analyse des solutions logistiques innovantes. Mise au point de recommandations pour une approche cohérente visant à améliorer l'interopérabilité des systèmes. Mise à jour du document sur les mesures déjà prises ou prévues par les pays alpins visant principalement au transfert de la route vers le rail et à l'inter- et la multi-modalité pour les véhicules poids lourds. Nouvelle focalisation sur les innovations au sein du système ferroviaire afin de le rendre plus compétitif, par ex. aiguillage et attelage de wagons automatiques, trains de marchandise à conduite automatique et longs tunnels alpins ainsi que les instruments politiques non contraignants pour rendre le rail plus attrayant, y compris pour les passagers et pour les PME en se basant sur des centres de services. Sur la base d'une analyse des bonnes pratiques, des recommandations devront être élaborées.</li><li>3. Poursuite du travail concernant le déploiement d'infrastructures pour les carburants alternatifs et analyse de la cohérence des stratégies nationales. Rédaction de conclusions et de recommandations pour assurer la continuité et la connectivité des territoires transfrontaliers.</li><li>4. Amélioration de l'échange de connaissances et des activités de communication entre les différents organes travaillant sur les transports dans les Alpes, tels que le processus de Zurich et la Stratégie macro-régionale de l'Union européenne pour la région alpine (SUERA).</li><li>5. En application de l'art 15, ajout des données 2015 sur les cartes existantes. Ajout de nouveaux sujets, notamment l'impact environnemental et les activités de réduction des nuisances.</li><li>6. En application de l'art. 16, évaluation des mesures les plus appropriées pour les péages / outils de gestion des transports de fret, en lien avec l'impact sur l'environnement et les émissions (polluants atmosphériques, émissions de CO<sub>2</sub>, nuisances sonores), en coopération avec d'autres organes œuvrant dans ce domaine.</li></ol>
Description des principaux résultats
<ul style="list-style-type: none"><li>- Synthèse actualisée de l'application actuelle de la Directive Eurovignette (tarification poids lourds) dans les différents pays alpins ;</li></ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>– Rapport d'avancement sur le calcul des coûts réels des transports (poids lourds) dans les Alpes ;</li> <li>– Document détaillé sur les différentes solutions logistiques innovantes pour le fret ;</li> <li>– Recueil des plans nationaux adoptés par les pays alpins pour le déploiement d'infrastructures pour les carburants alternatifs.</li> </ul>
<b>Activités de communication du Groupe de travail ou de la Plate-Forme</b>
Intensification des échanges avec les autres organes travaillant sur le domaine des transports dans le périmètre de la Convention alpine.
<i>Coopération avec les autres GdT et PF</i>
À l'heure actuelle, pas de coopération avec les autres GdT et PF.
<i>Activités dans le cadre de la SUERA et du Groupe d'action 6</i>
Participation active de la Présidence et d'autres membres du GdT transports au Groupe d'action 4 de la SUERA sur la mobilité.

#### 4. Présidence et modalité de travail

<b>Présidence et participation</b>
Présidence : France Le GdT sera formé d'experts désignés par les Parties contractantes et les observateurs. Au cas par cas, d'autres experts peuvent être invités à des réunions spécifiques du GdT.
<b>Méthode de travail</b>
Le GdT transports se réunit généralement deux fois par an.